



LIMITER LES CRUES ET RENATURER LA BOUTERNE A TAIN L'HERMITAGE

Délégation : Lyon

Région/Département : Auvergne-Rhône-Alpes, Drôme

Commune concernée : Tain l'Hermitage

Bassin versant : Drôme des collines

Type de milieu : Cours d'eau

Interlocuteurs Agence

CI : Sandie Guillermin / Référent : Céline Pigeaud

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

ARCHE AGGLO
Rue des Condamines
07300 MAUVES
Tél : 04.75.08.23.94

PARTENAIRES

Agence de l'eau, Département de la Drôme, Etat, Commune de Tain l'Hermitage.

CONTEXTE ET HISTORIQUE

La Bouterne, affluent rive gauche du Rhône, est particulièrement contraintes dans la traversée de Tain l'Hermitage, ce qui engendre d'importants dysfonctionnements morphologiques et une banalisation des milieux aquatiques. De plus, la commune est fortement touchée par les inondations. Ainsi, un programme de travaux à l'échelle du bassin versant a été entrepris afin de favoriser la résilience du territoire pour une crue centennale tout en favorisant la restauration du cours d'eau fortement anthropisé. Porté dans le cadre du contrat de rivière et du PAPI, trois bassins écrêteurs de crues ont déjà été créés et dans la traversée de Tain, trois secteurs de la Bouterne ont déjà fait l'objet de travaux de restauration écologique et hydraulique. Aujourd'hui, quatre secteurs en zone urbaine sont encore à aménager.

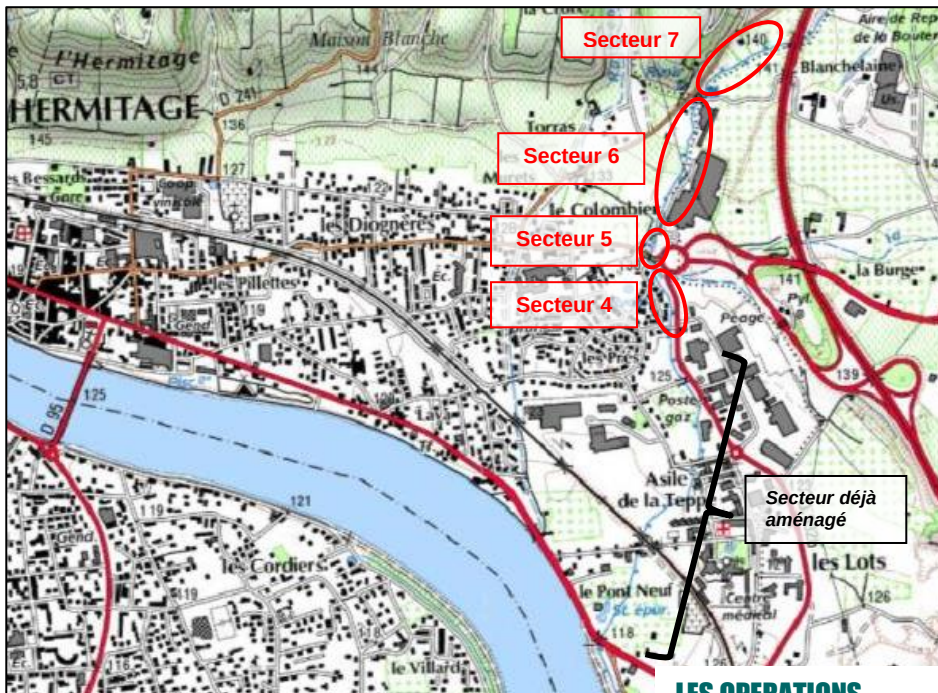
PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Assurer la résilience de la commune de Tain l'Hermitage vis-à-vis de la crue centennale tout en favorisant la restauration morphologique de la Bouterne, affluent rive gauche du Rhône, fortement anthropisée.

OBJECTIFS

- **Redonner de l'espace à la rivière** en fonction des opportunités et des enjeux afin d'augmenter la capacité hydraulique du lit et des **champs naturels d'expansion des crues** pour contenir les hautes eaux
- **Restaurer un caractère plus naturel** de la rivière pour améliorer le fonctionnement morphologique et la continuité écologique tout en abaissant le niveau et la vitesse des écoulements
- **Replanter des essences adaptées** afin de restaurer une ripisylve de qualité et stabiliser les berges

DESCRIPTION DU PROJET



◀ Localisation des secteurs d'intervention

LES OPERATIONS

Montant total des travaux : 2 529 989 € HT

Plan de financement :

- ➔ Agence de l'eau : 36,5 %
- ➔ Etat (fonds barrière) : 18,5 %
- ➔ Département de la Drôme : 14 %
- ➔ DETR : 4,5%
- ➔ Ville de Tain l'Hermitage : 2 %
- ➔ Autofinancement : 24,5 %

- ➔ Elargissement et reconstitution des lits mineur et moyen avec un caractère plus naturel dans la traversée urbaine via la technique des lits emboîtés (secteurs 4 et 5)
- ➔ Décloisonnement, reméandrage et renaturation du cours d'eau (secteur 6 et 7)
- ➔ Suppression de trois seuils transversaux (secteurs 4 et 6)
- ➔ Renaturation des berges (tous les secteurs)
- ➔ Restauration d'un champ d'expansion des crues par suppression de merlons (secteur 7)
- ➔ Redimensionnement d'ouvrages bloquants (secteurs 5 et 6)



ZOOM SUR LE PROJET

Détails des aménagements prévus sur les secteurs 6 et 7 pour redonner plus d'espace à la rivière.

PROBLEMATIQUES

- Homogénéisation des faciès d'écoulements et incision du lit
- Discontinuité écologique par 2 seuils : déséquilibre sédimentaire et obstacle à la circulation piscicole
- Une crue centennale en 2013, touchant les zones d'habitations, d'activités et les infrastructures riveraines

CONTRAINTE MAJEURE

- Prendre en compte les activités (entreprise) à proximité du cours d'eau et les enjeux socio-économiques en aval (centre urbain)

SOLUTION ENVISAGEE



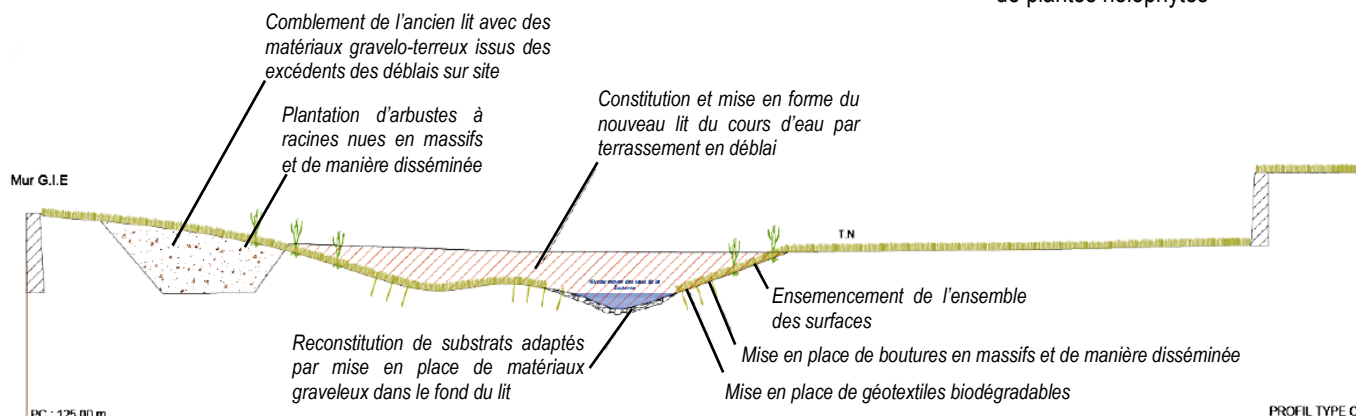
▲ MOBILISATION DE LA ZONE D'EXPANSION DES CRUES EN RIVE DROITE DE LA BOUTERNE SUR LE SECTEUR 7 (AMONT) ET REPROFILAGE DES BERGES EN TECHNIQUE DE GENIE VEGETAL POUR ORIENTER LES DEBOREMENTS

Décloisonnement du cours d'eau :

- Amélioration de l'équilibre sédimentaire en réactivant les apports latéraux en matériaux
- Augmentation de la capacité hydraulique de la rivière (recul des protections) et redimensionnement des ouvrages bloquants (ponts)
- Création de champs d'expansion des crues

Restauration du caractère naturel :

- Reméandrement et suppression de deux seuils ROE54219 et ROE54220
- Reprofilage des berges et plantations de plantes héliophytes



▲ PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU SECTEUR 6 (AVAL)

GAIN HYDRAULIQUE ATTENDU

Protection contre les crues centennales (49 m³/s)

- Mobilisation de champs d'expansion des crues
- Augmentation du gabarit hydraulique du lit

GAIN ECOLOGIQUE ATTENDU

Restauration de la sinuosité, de la diversité granulométrique et d'habitats aquatiques

Restauration de la continuité écologique et amélioration de l'équilibre sédimentaire